



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

---

## THÉRAPARTS APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE HORS-LES-MURS

TOURCOING

---

ASSOCIATION STOP SIDA  
AVRIL 2026

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Les ACT Hors-les-murs de THÉRAPARTS en 2025 .....</b>	<b>2</b>
<b>Repères 2025 – Chiffres clés.....</b>	<b>3</b>
<b>Faits marquants en 2025 .....</b>	<b>4</b>
6 chiffres pour comprendre l'année.....	4
<b>Partie 1 - Les ACT Hors-les-murs.....</b>	<b>5</b>
File active 2025 .....	5
Origine géographique .....	5
Logement ou hébergement avant l'admission.....	6
Âge et situation familiale.....	6
Profil des personnes accueillies en fonction de leur pathologie.....	7
Comorbidités chroniques associées .....	7
Pratiques addictives .....	8
<b>Les prestations et l'accompagnement .....</b>	<b>8</b>
Situation administrative.....	8
Protection maladie .....	9
Situation professionnelle.....	9
Ressources .....	9
Situation de handicap.....	10
<b>Orientations et admissions .....</b>	<b>10</b>
Candidatures .....	10
Admissions .....	10
Refus d'admission .....	11
Les sorties.....	11
Durées de séjour et taux d'occupation .....	12
Soutien et suivi après la sortie.....	12
<b>L'accompagnement et les activités .....</b>	<b>12</b>
Accompagnement médicopsychosocial.....	12
Activités collectives.....	13
Partenariats et réseau .....	14

<b>Partie 2 - Lecture stratégique de l'année 2025 .....</b>	<b>15</b>
Points de vigilance.....	16
Focus – Santé mentale .....	16
Focus – aller vers, lieux de vie et continuité des parcours .....	17
<b>Perspectives 2026.....</b>	<b>18</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>19</b>

## INTRODUCTION

En 2025, le dispositif ACT Hors-les-murs de Théraparts confirme son utilité pour accompagner des personnes atteintes de pathologies chroniques confrontées à des situations de précarité.

Les ACT Hors-les-murs constituent une modalité spécifique d'intervention. Ils permettent d'aller vers les personnes dans leurs lieux de vie : logement, structure d'hébergement, habitat précaire ou lieux de vie instables.

Cette approche permet d'organiser une coordination médicopsychosociale au plus près des besoins et d'engager l'accompagnement sans condition d'hébergement.

Ce rapport d'activité propose une lecture de l'année 2025 selon la même logique que celle retenue pour les ACT avec hébergement :

- ➔ Caractériser le public accompagné
- ➔ Rendre compte de l'activité menée par l'équipe
- ➔ Dégager les principaux enseignements stratégiques de cette deuxième année de déploiement.

L'année 2025 montre un dispositif désormais identifié sur le territoire et mobilisé auprès de situations souvent complexes, associant problématiques de santé, isolement, addictions, accès aux droits et difficultés résidentielles.

## LES ACT HORS-LES-MURS DE THÉRAPARTS EN 2025

Théraparts est un établissement médicosocial d'ACT qui accompagne des personnes porteuses de pathologies chroniques en situation de précarité. Aux côtés des ACT avec hébergement, Théraparts déploie 10 places Hors-les-murs sur le territoire de proximité de l'offre médicosociale de Roubaix (24 communes correspondant au versant nord-est de la Métropole Européenne de Lille).

Le dispositif Hors-les-murs permet d'intervenir directement dans le lieu de vie des personnes. Il offre un accompagnement médicopsychosocial temporaire et sans notion de durée, visant la coordination des soins, le soutien à l'observance thérapeutique, l'ouverture des droits, la stabilisation de la situation sociale et, lorsque cela est possible, l'amélioration du parcours résidentiel. Il s'appuie sur une logique d'« aller vers » et sur un travail étroit de coopération avec les partenaires sanitaires, sociaux et médicosociaux du territoire.

Au 31 décembre 2025, l'équipe salariée représente 9,4 ETP, contre 8,9 ETP au 31 décembre 2024.

L'effectif réel s'établit à 11 professionnels, avec 1 départ et 2 recrutements au cours de l'année.

L'organisation pluridisciplinaire reste stable :

- ➔ Médecin coordinateur (0,3 ETP)
- ➔ Infirmières (2,5 ETP)
- ➔ Psychologue (1 ETP)
- ➔ Éducatrice spécialisée (1 ETP)
- ➔ Conseillère en éducation sociale et familiale (1 ETP)
- ➔ Accompagnante éducative et sociale (1 ETP)
- ➔ Directeur (1 ETP)
- ➔ Cheffe de service (1 ETP)
- ➔ Secrétaire-comptable (0,6 ETP)

Comme pour les ACT avec hébergement, le principal renforcement par rapport à 2024 concerne le temps de psychologue, passé de 0,5 ETP à 1 ETP. Les moyens étant mutualisés entre ACT avec hébergement et ACT Hors-les-murs, cette évolution bénéficie également au dispositif Hors-les-murs, où les situations accompagnées sont souvent marquées par des troubles psychiques, des parcours de rupture et des difficultés à mobiliser durablement les ressources spécialisées du territoire.

L'année 2025 se caractérise par trois éléments marquants :

1. **Une montée en charge nette du dispositif**, avec une file active en hausse et un taux d'occupation désormais soutenu sur l'année complète.
2. **Un public accompagné marqué par une forte complexité médicosociale**, avec une place importante des affections psychiatriques, des comorbidités, des conduites addictives et des situations de précarité.
3. **Une activité d'accompagnement dense**, rendue possible par la mutualisation des moyens avec les ACT avec hébergement et par l'engagement de l'équipe dans une logique de coordination, de présence et d'aller vers.

## REPERES 2025 – CHIFFRES CLES

Indicateur clé	2024	2025	Évolution
Places autorisées/installées	10/10	10/10	Stable
File active	12	22	+10 personnes
Nouvelles admissions	7	8	+1
Sorties	3	14	+11
Durée moyenne de séjour des sortants	2 mois	8 mois	+6 mois environ
Taux d'occupation	51 %	85 %	+34 points
ETP au 31/12	8,9	9,4	+0,5 ETP

## FAITS MARQUANTS EN 2025

### 6 CHIFFRES POUR COMPRENDRE L'ANNEE

#### ➔ **22 personnes accompagnées**

Le dispositif ACT Hors-les-murs a accompagné 22 personnes en 2025. Cette progression confirme son inscription dans le paysage territorial et sa montée en charge après son lancement.

#### ➔ **22 candidatures reçues**

La demande d'accompagnement reste soutenue. Elle s'oriente majoritairement vers des situations complexes, souvent marquées par des comorbidités et des conduites addictives.

#### ➔ **14 sorties**

Les sorties traduisent la nature temporaire du dispositif et sa fonction de soutien dans des phases de transition des parcours.

#### ➔ **249 jours (8 mois) de durée moyenne d'accompagnement**

La durée moyenne des accompagnements s'allonge sensiblement par rapport à 2024. Elle traduit des situations plus installées dans la durée et un travail de coordination qui demande du temps pour produire des effets stables.

#### ➔ **85 % de taux d'occupation réel**

Le taux d'occupation atteint un niveau élevé pour une deuxième année de fonctionnement. Il confirme que le dispositif a trouvé sa place dans l'offre médicosociale du territoire.

#### ➔ **561 entretiens individuels réalisés**

L'activité repose sur une présence professionnelle dense et régulière, au service de la coordination des soins, de l'accès aux droits et de la stabilisation des parcours.

## PARTIE 1 - LES ACT HORS-LES-MURS

### FILE ACTIVE 2025

La file active 2025 s'établit à 22 personnes, contre 12 en 2024. Cette hausse de 83 % s'explique à la fois par la montée en charge progressive du dispositif en 2024 et par son déploiement désormais effectif sur le territoire. Elle traduit également une meilleure identification des ACT Hors-les-murs par les partenaires et la capacité de l'équipe à intervenir dans des situations de vie très diverses.

Le nombre de nouvelles personnes accompagnées passe de 7 à 8.

Le nombre de sortants augmente fortement, de 3 à 14.

Cette évolution correspond à la fonction du dispositif : intervenir dans des périodes de fragilité ou de transition et organiser les relais avec les ressources du territoire.

Parmi ces 22 personnes :

- ➡ 7 étaient allophones
- ➡ 7 accompagnants ont été présents dans l'année, principalement des mineurs

***La part de personnes allophones souligne le poids des enjeux de compréhension linguistique dans l'accompagnement. Elle peut compliquer l'accès à l'information en santé, la compréhension des démarches administratives et la relation avec les dispositifs de droit commun, ce qui nécessite parfois des temps de médiation ou de traduction.***

***La présence d'accompagnants reste également une donnée notable, même si elle concerne une minorité des situations. Elle rappelle que l'accompagnement Hors-les-murs peut s'inscrire dans un environnement familial ou relationnel à prendre en compte, notamment lorsque la stabilité résidentielle ou administrative demeure fragile.***

### ORIGINE GEOGRAPHIQUE

En 2025 :

- ➡ 21 personnes sur 22 étaient domiciliées dans le département
- ➡ 1 était sans domiciliation

***Le dispositif demeure très majoritairement mobilisé sur son territoire de proximité, ce qui correspond à sa vocation. La présence d'une situation sans domiciliation rappelle cependant que certaines personnes accompagnées se situent dans des formes de grande précarité administrative et sociale, avec un ancrage territorial plus fragile.***

## LOGEMENT OU HEBERGEMENT AVANT L'ADMISSION

Les modalités d'accompagnement montrent une grande diversité des lieux de vie :

- ➔ 7 personnes ont été accompagnées dans leur logement durable
- ➔ 5 dans une structure d'hébergement relevant du champ de l'AHI
- ➔ 8 dans des situations d'hébergement précaire
- ➔ 2 directement à la rue

***Ces données illustrent pleinement la spécificité du Hors-les-murs. Le dispositif ne se limite pas à des personnes déjà stabilisées dans un logement ; il intervient aussi auprès de publics vivant dans des cadres très précaires, voire sans hébergement. Il constitue ainsi un outil souple, capable de soutenir des parcours là où l'accès aux soins, aux droits et à l'accompagnement reste souvent plus difficile.***

## ÂGE ET SITUATION FAMILIALE

Les données concernant l'âge montrent un public adulte d'âge moyen, avec une présence plus marquée des tranches intermédiaires :

- ➔ 8 personnes ont entre 18 et 45 ans
- ➔ 10 ont entre 46 et 60 ans
- ➔ 4 ont 61 ans ou plus

La situation familiale reste dominée par l'isolement :

- ➔ 19 personnes sont célibataires
- ➔ 3 vivent en couple

***Comme dans les ACT avec hébergement, l'isolement relationnel reste donc une caractéristique structurante du public accompagné. Il constitue un facteur de vulnérabilité important, notamment lorsque s'y ajoutent des troubles psychiques, des conduites addictives ou des difficultés d'accès aux soins.***

## PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES EN FONCTION DE LEUR PATHOLOGIE

Les pathologies neurologiques apparaissent comme le groupe pathologique le plus représenté, incluant notamment des situations de sclérose en plaques ainsi que d'autres atteintes neurologiques. Cette prédominance traduit des besoins importants en matière de coordination, tant sur le plan médical que fonctionnel, en lien avec les limitations d'autonomie, les troubles associés et la nécessité d'adapter les parcours de soins.

Les affections psychiatriques de longue durée sont également présentes, dans une proportion moindre, mais participent à la complexité des situations accompagnées, notamment en termes d'adhésion aux soins, de stabilité du parcours et de mobilisation des dispositifs de droit commun.

À côté de ces affections apparaissent plusieurs groupes de pathologies somatiques :

- ➔ Pathologies cardio-vasculaires
- ➔ Cancers
- ➔ Diabète
- ➔ Insuffisance respiratoire chronique
- ➔ Hépatites et autres situations chroniques

***Cette diversité montre que le dispositif Hors-les-murs intervient auprès de personnes dont les besoins de coordination médicale s'inscrivent dans des contextes de vie très hétérogènes, avec des niveaux variables de stabilité résidentielle et sociale.***

## COMORBIDITES CHRONIQUES ASSOCIEES

12 personnes sur 22 présentent au moins une comorbidité chronique associée.

Ce niveau de comorbidité confirme la complexité des situations accompagnées et la fréquence des problématiques de santé multiples chez les personnes accompagnées. Les comorbidités les plus présentes concernent notamment :

- ➔ Les pathologies métaboliques
- ➔ Les maladies cardio-vasculaires,
- ➔ Les atteintes infectieuses ou somatiques
- ➔ Les troubles psychiques

***Cette donnée éclaire la fonction du dispositif : il s'agit d'un accompagnement social renforcé et d'un travail de coordination à l'intersection du soin, du social et du logement ou de l'hébergement.***

## PRATIQUES ADDICTIVES

Les conduites addictives apparaissent dans une part importante des situations accompagnées.

- ➔ Le tabac apparaît comme la pratique la plus fréquente
- ➔ L'alcool et les substances psychoactives concernent également plusieurs situations
- ➔ Une situation de traitement de substitution aux opiacés est recensée

***Au total, les pratiques addictives confirment un niveau de fragilité élevé et appellent un travail étroit avec les partenaires de santé. Elles s'inscrivent souvent dans un ensemble de difficultés plus larges, associant troubles psychiques, précarité sociale, instabilité résidentielle et difficultés d'observance.***

## LES PRESTATIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT

### SITUATION ADMINISTRATIVE

En 2025 :

- ➔ 16 personnes sur 22 sont de nationalité française
- ➔ 1 relève d'un pays de l'Union européenne
- ➔ 2 sont originaires d'un autre pays en situation régulière
- ➔ 3 sont en situation irrégulière

La majorité des personnes accompagnées dispose donc d'une situation administrative stabilisée. Pour autant, la part des personnes en situation irrégulière ou engagées dans des démarches liées au droit au séjour reste significative. Elle pèse directement sur l'accès aux droits, aux ressources, aux soins et aux possibilités de stabilisation des parcours.

***L'accompagnement porte, lorsque nécessaire, sur l'accès à l'information, l'appui aux démarches administratives et l'orientation vers les services compétents afin de sécuriser la situation des personnes.***

## PROTECTION MALADIE

La couverture maladie apparaît particulièrement sécurisée en 2025 :

- ➔ 22 personnes sur 22 bénéficiaient d'une protection maladie de base à l'entrée
- ➔ 20 disposaient d'une protection complémentaire
- ➔ 20 bénéficiaient d'une reconnaissance ALD

***Ces données traduisent une bonne ouverture ou un bon maintien des droits en santé pour la majorité des situations accompagnées. Elles constituent un point d'appui important pour le dispositif, qui intervient souvent en complément d'un suivi médical déjà engagé ou à réorganiser.***

## SITUATION PROFESSIONNELLE

La situation professionnelle traduit un éloignement important de l'emploi :

- ➔ 14 personnes sont sans activité professionnelle
- ➔ 3 sont demandeuses d'emploi
- ➔ 4 sont à la retraite ou en préretraite
- ➔ 1 est en invalidité ou inaptitude au travail reconnue

***Comme pour les ACT avec hébergement, cet éloignement ne relève pas d'un simple déficit d'insertion. Il s'explique d'abord par l'état de santé, la fragilité sociale et le besoin de stabiliser les parcours avant toute remobilisation. Lorsque la situation de la personne le permet, un travail peut être engagé autour de l'insertion, de la formation ou de l'orientation vers les partenaires de l'emploi.***

## RESSOURCES

En 2025 :

- ➔ 19 personnes disposent principalement d'allocations ou revenus assimilés
- ➔ 1 dispose de revenus d'activité ou de remplacement
- ➔ 2 sont sans revenu à l'entrée

Les ressources des personnes accompagnées proviennent majoritairement de prestations sociales. Les situations sans ressources concernent un nombre limité de personnes mais présentent un niveau de vulnérabilité très élevé, car elles cumulent souvent précarité administrative, fragilité résidentielle et difficultés d'accès aux droits.

***L'accompagnement porte sur l'ouverture et le maintien des droits, l'appui aux démarches administratives et l'orientation vers les services compétents.***

## SITUATION DE HANDICAP

2 personnes disposent d'une reconnaissance de handicap par la MDPH.

Ce chiffre reste relativement limité au regard du niveau de fragilité observé dans les situations accompagnées. Il rappelle que toutes les pathologies chroniques ne donnent pas lieu à une reconnaissance administrative, et que les démarches MDPH ne sont pas toujours engagées ou prioritaires dans des contextes de grande précarité.

## ORIENTATIONS ET ADMISSIONS

### CANDIDATURES

Le dispositif a reçu 22 candidatures en 2025.

Parmi elles :

- ➔ 7 concernaient des personnes avec accompagnant
- ➔ 16 personnes présentaient plusieurs pathologies
- ➔ 14 présentaient des conduites addictives

Ces données montrent que les demandes d'accompagnement concernent majoritairement des situations complexes. Les affections psychiatriques de longue durée constituent un motif important d'orientation. Elles s'inscrivent dans un ensemble plus large où les comorbidités et les problématiques addictives occupent une place importante.

***La demande ne se caractérise donc pas tant par le volume que par le niveau de complexité des situations soumises au dispositif.***

### ADMISSIONS

8 personnes ont été admises en 2025.

Les orientations proviennent principalement :

- ➔ Des services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires (3)
- ➔ Des services sociaux municipaux ou départementaux (3)
- ➔ Du secteur de l'hébergement et de l'accompagnement social (1)
- ➔ De quelques établissements ou services médico-sociaux (1)

***Cette répartition confirme que les ACT Hors-les-murs sont identifiés comme un outil de coordination pour des situations nécessitant un appui renforcé sans admission en hébergement.***

## REFUS D'ADMISSION

Le nombre de refus s'établit à 6 en 2025.

Les motifs principaux sont les suivants :

- ➔ 2 refus pour dossier hors critères médicaux
- ➔ 3 refus parce qu'une autre solution a été trouvée, que la personne n'a pas donné suite ou a refusé
- ➔ 1 refus pour modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (hors secteur)

***Ces refus illustrent le cadre d'intervention précis du dispositif : il s'adresse à des personnes atteintes de pathologies chroniques nécessitant une coordination thérapeutique. Lorsqu'une demande d'admission est refusée, une orientation vers les partenaires du territoire est systématiquement recherchée.***

## LES SORTIES

14 personnes sont sorties du dispositif en 2025.

Les sorties concernent des situations très diverses selon le cadre de vie initial.

- ➔ **Pour les personnes accompagnées dans leur logement**, plusieurs sorties correspondent à un maintien dans le logement ou à un accès à un logement plus adapté.
- ➔ **Pour les personnes accompagnées en structure d'hébergement**, les issues relèvent davantage du maintien dans la structure ou d'une orientation vers une autre solution.
- ➔ **Pour les personnes suivies depuis des situations d'hébergement précaire ou sans hébergement**, les issues restent plus fragiles et passent par des solutions variées :
  - Retour chez des proches
  - Accès à un CHRS
  - Maintien dans une situation précaire améliorée
  - Orientation vers un autre dispositif

***Ces sorties illustrent le rôle du dispositif comme outil de coordination et de transition dans les parcours, mais aussi l'hétérogénéité des situations accompagnées.***

## DUREES DE SEJOUR ET TAUX D'OCCUPATION

La durée moyenne d'accompagnement des personnes sorties en 2025 est de 249 jours, soit environ 8 mois.

Le taux d'occupation s'établit à 85 %.

***Ces données traduisent une montée en charge importante du dispositif. La durée moyenne d'accompagnement reste sensiblement plus courte que dans les ACT avec hébergement, ce qui est cohérent avec la vocation du Hors-les-murs : intervenir dans des temps de stabilisation, de coordination ou de transition, puis organiser des relais avec le droit commun et les partenaires du territoire.***

## SOUTIEN ET SUIVI APRES LA SORTIE

Le dispositif prévoit la possibilité d'un service de suite d'une durée maximale de six mois après la fin de l'accompagnement. Ce suivi repose sur le principe de la libre adhésion et peut être mobilisé à l'initiative de la personne en cas de besoin.

En 2025, le service de suite n'a fait l'objet d'aucune sollicitation.

***Cette absence de mobilisation peut s'expliquer par la nature même du Hors-les-murs : l'accompagnement se fait déjà dans l'environnement habituel de la personne et en lien avec les acteurs de droit commun, ce qui permet généralement d'organiser les relais avant la fin de l'accompagnement.***

## L'ACCOMPAGNEMENT ET LES ACTIVITES

### ACCOMPAGNEMENT MEDICOPSYCHOSOCIAL

L'intensité de l'accompagnement reste élevée. En 2025, l'activité de suivi s'est traduite par la réalisation de :

- ➡ 19 entretiens médicaux
- ➡ 299 entretiens par le personnel paramédical
- ➡ 46 entretiens psychologiques
- ➡ 188 entretiens par les professionnels de la filière socio-éducative
- ➡ 9 entretiens par la direction ou l'encadrement

Au total, 561 entretiens individuels ont été réalisés.

Ce volume d'activité illustre l'intensité réelle de l'accompagnement proposé dans le cadre du Hors-les-murs. L'intervention repose sur une présence professionnelle régulière auprès des

personnes, permettant d'assurer la coordination des soins, le soutien à l'observance thérapeutique et l'accès effectif aux droits.

Rapporté à la file active annuelle, ce niveau d'activité correspond à plus de 25 entretiens en moyenne par personne accompagnée. Il témoigne de l'investissement de l'équipe dans un travail de proximité, indispensable pour soutenir les parcours de soins dans des situations souvent marquées par l'instabilité résidentielle, les ruptures de suivi ou les difficultés d'accès aux dispositifs de droit commun.

À ces entretiens s'ajoutent 72 accompagnements vers des démarches extérieures, médicales, administratives ou sociales.

***L'ensemble de la file active a été concerné par ces accompagnements, ce qui souligne le rôle concret du dispositif dans la facilitation de l'accès aux soins et aux services.***

## ACTIVITES COLLECTIVES

68 activités de groupe ont été proposées en 2025 et 22 personnes accompagnées y ont participé.

Ces activités sont mutualisées avec celles proposées dans le cadre des ACT avec hébergement. Elles couvrent un registre large: café partage, café papote, goûter d'accueil, repas de Noël, socioesthétique, santé quizz, prévention tabac, forum santé de la femme, équithérapie, atelier cuisine, atelier goûter-découverte, CRPA, atelier bientraitance, sorties culturelles et de loisirs (Nausicaá, Forum des sciences, zoo de Lille, sorties à la mer, parc Mosaïc, Près du Hem), activités de jardinage et de découverte (cueillette, ressourcerie, marché de Noël)

Ce volume d'activités est particulièrement soutenu. Il montre que le Hors-les-murs, comme les ACT avec hébergement, ne se limite pas à une logique de suivi individuel ou de rendez-vous techniques.

***Les activités collectives constituent un véritable support d'accompagnement, favorisant le lien social, la remobilisation, l'inscription dans l'environnement et la réduction de l'isolement.***

## PARTENARIATS ET RESEAU

Le dispositif Hors-les-murs repose principalement sur un travail partenarial avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire. À la différence des ACT avec hébergement, les coopérations formalisées restent limitées, hors conventions avec les bailleurs sociaux liées à l'activité d'hébergement. Les partenariats s'appuient surtout sur des liens de réseau et des collaborations opérationnelles.

Les intervenants extérieurs mobilisés auprès des personnes accompagnées sont nombreux :

- ➔ 22 personnes ont eu recours à un médecin traitant
- ➔ 19 à des infirmiers à domicile, SSIAD ou infirmiers libéraux
- ➔ 18 à un pharmacien
- ➔ 16 à un kinésithérapeute
- ➔ 8 à un SAVS, SAMSAH, TISF, aide à domicile ou portage de repas
- ➔ Plusieurs ont également bénéficié d'un suivi psychologique, psychiatrique, addictologique ou d'interventions spécialisées

***Cette diversité confirme que le dispositif Hors-les-murs fonctionne comme un outil de coordination autour de personnes déjà engagées, à des degrés divers, dans plusieurs champs d'intervention. Sa valeur ajoutée réside dans la mise en cohérence de ces ressources au service d'un parcours plus lisible et plus soutenu.***

## PARTIE 2 - LECTURE STRATEGIQUE DE L'ANNEE 2025

L'année 2025 marque la consolidation du dispositif ACT Hors-les-murs de Théraparts. Après une phase de lancement en 2024, le dispositif atteint désormais un niveau d'activité stable avec une file active en nette progression et un taux d'occupation élevé.

L'articulation entre ACT avec hébergement et ACT Hors-les-murs permet aujourd'hui de proposer une réponse graduée sur le territoire : intervention précoce dans les lieux de vie, stabilisation lorsque cela est nécessaire par l'hébergement, puis accompagnement vers le droit commun.

Plusieurs enseignements structurants émergent de l'analyse des données :

### **1. Une montée en charge confirmée du dispositif.**

La file active passe de 12 à 22 personnes et le taux d'occupation atteint 85 %. Ces indicateurs traduisent l'inscription progressive du dispositif dans les pratiques partenariales du territoire. Les ACT Hors-les-murs apparaissent désormais comme un outil identifié pour accompagner des situations nécessitant une coordination médicosychosociale renforcée.

### **2. Une complexité médicosociale élevée des situations accompagnées.**

Les situations suivies se caractérisent par la présence fréquente de troubles psychiques, de comorbidités somatiques et de conduites addictives. Ces problématiques s'articulent souvent avec des situations d'isolement social, de précarité administrative ou de fragilité résidentielle. L'accompagnement nécessite donc une coordination étroite entre acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

### **3. Un rôle spécifique dans la stabilisation des parcours.**

Le dispositif agit principalement dans des périodes de transition ou de fragilité : maintien dans le logement, reprise de soins, accès aux droits ou organisation de relais avec les partenaires. Dans ce cadre, les ACT Hors-les-murs constituent un levier de stabilisation des parcours et de prévention des ruptures.

Les ACT Hors-les-murs jouent aujourd'hui un rôle important de coordination entre les acteurs du territoire dans l'accompagnement des personnes.

## POINTS DE VIGILANCE

1. **La santé mentale** : la place des affections psychiatriques parmi les pathologies principales, combinée aux difficultés d'accès ou de mobilisation des ressources spécialisées, confirme la nécessité de consolider les coopérations avec la psychiatrie et les dispositifs de santé mentale du territoire.
2. **Les situations les plus précaires sur le plan résidentiel** : l'accompagnement des personnes hébergées de manière très instable ou directement à la rue demande une intensité de coordination plus forte et des partenariats particulièrement réactifs, alors même que les solutions disponibles restent contraintes.
3. **La continuité des parcours** : le Hors-les-murs agit souvent dans des temps de transition. Son efficacité dépend donc largement de la capacité collective du territoire à prendre le relais une fois la situation partiellement stabilisée.

## FOCUS – SANTE MENTALE

La santé mentale occupe une place importante dans les situations accompagnées par les ACT Hors-les-murs. Les affections psychiatriques de longue durée sont fréquemment présentes, souvent en association avec d'autres pathologies chroniques, des conduites addictives ou des situations de précarité.

Sans constituer le groupe pathologique majoritaire, ces troubles participent fortement à la complexité des parcours, notamment en termes d'adhésion aux soins, de continuité du suivi et de mobilisation des ressources spécialisées.

Dans ce contexte, le renforcement du temps de psychologue prend tout son sens. Il permet d'améliorer l'évaluation des situations, de soutenir l'engagement dans les soins et d'appuyer le travail de coordination autour de situations parfois marquées par l'isolement, l'évitement ou les ruptures de parcours.

Le Hors-les-murs apporte ici une valeur ajoutée spécifique : intervenir dans l'environnement de vie des personnes, au plus près des difficultés rencontrées, et favoriser une reprise progressive du lien avec les dispositifs de santé mentale du territoire.

## FOCUS – ALLER VERS, LIEUX DE VIE ET CONTINUITÉ DES PARCOURS

Le dispositif ACT Hors-les-murs se caractérise par sa capacité d'intervention dans des contextes de vie très divers : logement durable, structure d'hébergement, habitat précaire ou absence d'hébergement. En 2025, 7 personnes ont été accompagnées dans leur logement, 5 en structure d'hébergement, 8 dans des situations d'hébergement précaire et 2 directement à la rue.

Cette diversité confirme la spécificité du Hors-les-murs comme modalité d'intervention complémentaire aux ACT avec hébergement. L'accompagnement repose sur une logique d'aller-vers et sur la coordination dans l'environnement habituel de la personne. Il vise le soutien au maintien dans le logement, la reprise des soins, la sécurisation des droits et la stabilisation des situations dans des contextes de vie souvent fragiles.

Dans ce cadre, la qualité des coopérations avec les acteurs du territoire constitue une condition majeure de réussite.

### La valeur ajoutée du dispositif Hors-les-murs

Le dispositif ACT Hors-les-murs apporte une modalité d'intervention complémentaire aux ACT avec hébergement.

Alors que les ACT avec hébergement reposent sur la mise à disposition d'un logement pour sécuriser les parcours de soins, les ACT Hors-les-murs permettent d'intervenir directement dans l'environnement de vie des personnes, sans condition résidentielle.

Cette modalité présente plusieurs intérêts :

- ➡ Intervenir plus précocement dans les situations de fragilité
- ➡ Soutenir le maintien dans le logement lorsque celui-ci existe déjà
- ➡ Accompagner des personnes vivant en structure d'hébergement ou dans des situations de grande précarité
- ➡ Faciliter la coordination avec les dispositifs de droit commun

Dans cette logique, les ACT Hors-les-murs constituent un outil souple de stabilisation et de prévention des ruptures de parcours, en articulation étroite avec les ACT avec hébergement et les partenaires du territoire.

## PERSPECTIVES 2026

Pour 2026, quatre priorités se dégagent.

**1. Retrouver davantage de fluidité dans les parcours et consolider les relais de sortie.**

Cela suppose de poursuivre le travail avec les partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires afin de favoriser des relais plus lisibles et mieux coordonnés en fin d'accompagnement.

**2. Adapter encore l'accompagnement aux troubles psychiques et aux conduites addictives.**

Le renforcement du soutien psychologique devra s'articuler avec une mobilisation plus structurée des ressources spécialisées du territoire.

**3. Maintenir un haut niveau de vigilance sur l'accès aux droits et la précarité administrative.**

Certaines situations montrent que l'ouverture ou le maintien des droits reste un levier central de stabilisation des parcours.

**4. Renforcer la complémentarité entre ACT avec hébergement et ACT Hors-les-murs.**

Cette articulation constitue un enjeu majeur pour disposer d'une palette d'intervention plus souple, plus progressive et plus lisible pour les partenaires du territoire.

L'année 2025 s'inscrit également dans le travail d'élaboration du CPOM avec l'ARS qui viendra structurer les orientations du dispositif pour les années à venir.

## CONCLUSION

L'année 2025 confirme pleinement la place des ACT Hors-les-murs dans l'offre d'accompagnement portée par Théraparts.

Au-delà de la progression de l'activité, le dispositif démontre sa capacité à intervenir auprès de situations complexes où se croisent problématiques de santé chronique, précarité sociale, isolement relationnel et fragilité résidentielle. L'intervention dans les lieux de vie permet de soutenir la reprise des soins, de faciliter l'accès aux droits et de renforcer la coordination entre les acteurs du territoire.

Dans un contexte marqué par la complexité croissante des parcours et par la place importante des troubles psychiques et des conduites addictives, le Hors-les-murs constitue un outil particulièrement adapté pour prévenir les ruptures de suivi et soutenir la stabilisation des situations.

L'année 2025 marque ainsi une étape importante dans la structuration du dispositif. Les perspectives pour les années à venir s'inscrivent dans la consolidation des coopérations territoriales, le renforcement de la continuité des parcours et l'articulation toujours plus étroite entre ACT avec hébergement et ACT Hors-les-murs.

Dans cette dynamique, Théraparts poursuit ainsi son engagement pour proposer des réponses souples, coordonnées et adaptées aux réalités de vie des personnes accompagnées.